

# SYNOPSIS EUROMED

Edition no 127

26 janvier 2001

## EVENEMENTS

- **L'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Egypte a été paraphé le 26 janvier à Bruxelles.** La partie européenne espère qu'il sera signé avant les vacances d'été et il entrera en vigueur après avoir été ratifié par le Parlement européen, le Parlement égyptien et les Parlements nationaux des Etats membres de l'UE, ce qui pourrait prendre deux à trois ans. Mais la partie européenne a signifié clairement que le renforcement du partenariat et le dialogue économique pouvaient démarrer immédiatement. L'Accord a pour but de stimuler les relations politiques, commerciales et économiques entre l'Egypte et l'UE et de contribuer à la paix, à la sécurité et à l'intégration régionale dans cette région. Après plus de quatre ans de négociations, on avait abouti à un projet d'accord en juin 1999. Puis il avait été mis en suspens pendant plus de 18 mois par le gouvernement égyptien. L'Accord d'association avec l'Egypte est le sixième à être paraphé dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, après ceux conclus avec la Tunisie, Israël, le Maroc, la Cisjordanie et la Bande de Gaza – tous déjà en vigueur – et la Jordanie – la ratification doit être achevée bientôt.
- **Le Président de la Commission européenne Romano Prodi visitera la Jordanie, le Liban et la Syrie durant la première quinzaine de février.** Il doit arriver à Amman (Jordanie) le 7 février et y passer la plus grande partie de la journée suivante. M Prodi partira pour Beyrouth le 8 février en fin de journée et il restera au Liban jusqu'au soir du 9. Il se rendra ensuite à Damas (Syrie); il restera dans ce pays le 10 février. Le Président de la Commission rentrera à Bruxelles le 11. La visite fait suite à un voyage effectué mi-janvier par le Président dans trois Partenaires du Maghreb et elle a pour but de renforcer les relations avec ces pays dans le contexte du processus de Barcelone.
- **Le Comité d'association EU-Maroc tiendra sa prochaine réunion les 5 et 6 février à Rabat.** Les hauts fonctionnaires doivent examiner des thèmes politiques d'intérêt commun et discuter différentes questions commerciales, notamment le démantèlement tarifaire, les obstacles non-tarifaires, les questions douanières et les règles d'origine, ainsi que les négociations concernant la libéralisation des échanges agricoles. En outre, le Comité traitera du droit d'établissement et des services. La coopération financière dans le cadre du programme MEDA II se trouve également à l'ordre du jour. La partie marocaine aimerait donner suite aux propositions qu'elle a présentées en octobre 2000, visant à transformer la zone de libre-échange prévue en une union douanière et à développer la coopération dans les domaines de la science, de la technologie, des télécommunications et dans le secteur social.
- **La Commission européenne a autorisé le transfert de 30 millions d'euros maximum à l'Autorité palestinienne** pour aider celle-ci à faire face aux dépenses courantes urgentes, notamment les salaires des employés du secteur public et les frais immédiats dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le paiement provient d'un fonds spécial - ou Facilité de paiement - de 90 millions d'euros, créé en décembre 2000 pour fournir de l'argent à l'Autorité palestinienne sous forme d'avances remboursables, au cas où Israël ne transférerait pas à temps les recettes fiscales à l'Autorité palestinienne (v. p. 2).
- **Le deuxième Forum parlementaire euro-méditerranéen aura lieu les 8 et 9 février à Bruxelles.** Deux thèmes sont à l'ordre du jour: la stratégie commune pour la région méditerranéenne lancée par le Conseil européen de Feira le 19 juin 2000 et la relance du processus de Barcelone qui a été proposée par la Commission en septembre dernier et qui était au centre de la Conférence ministérielle de Marseille en novembre dernier. Le Forum parlementaire débattrà des trois volets du processus de Barcelone: politique et de sécurité, économique et financier, et enfin social, culturel et humain.
- **La mise en oeuvre du Programme euro-méditerranéen d'action jeunesse va se poursuivre jusqu'à la fin 2002.** Le programme a un budget de 9,7 millions d'euros pour 1999-2000, dont 6 millions d'euros de MEDA. Il prévoit la mise en place des Coordinateurs nationaux et d'un Forum de la jeunesse, ainsi que l'organisation d'échanges de jeunes (v. p.2).

# SYNOPSIS EUROMED

Edition no 127

26 janvier 2001

## PROGRAMME EURO-MEDITERRANEEN D'ACTION JEUNESSE

Ce programme a été adopté par la Commission européenne et par le Comité Euro-méditerranéen à la fin 1998 afin de créer un lien supplémentaire entre les deux rives de la Méditerranée, tout en facilitant l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle. Il a aussi pour but de stimuler la démocratisation de la société civile dans les Partenaires méditerranéens. La promotion et la gestion du programme sur le terrain doivent être assurées par un Coordinateur national dans chaque Partenaire méditerranéen. Le programme prévoit de fournir, sur des fonds MEDA, un million d'euros à 11 coordinateurs nationaux pour la première année de leurs activités – Chypre a déjà une Agence nationale. Jusqu'à présent, neuf Partenaires ont choisi leur Coordinateur national: Algérie, Cisjordanie et Bande de Gaza, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Tunisie et Turquie. Le Maroc et la Syrie devraient faire de même dans un proche avenir. Les Coordinateurs doivent promouvoir le programme dans leurs pays et territoires respectifs grâce à des actions d'information, de relations publiques et de formation. Ils jouent également un rôle actif dans la gestion, le suivi et l'évaluation des projets. En outre ils coopèrent entre eux et avec leurs homologues dans l'Union européenne afin de créer un réseau euro-méditerranéen. Sur 102 projets présentés, 63 ont été approuvés au cours des deux premiers tours de sélection de 2000. Jusqu'à présent, les participants européens et méditerranéens aux projets présentés se sont trouvés en nombre à peu près égal, mais les organisations de jeunesse européennes ont présenté un plus grand nombre de demandes. Le programme suit une approche qui part de la base, notamment quant aux échanges de jeunes. Grâce à l'un des projets sélectionnés, une organisation turque – "Jeunes pour l'échange et la compréhension" – a organisé un échange de 17 jours intitulé "L'attitude de la jeunesse européenne face aux problèmes d'environnement au prochain millénaire", qui s'est déroulé à Ankara (Turquie) en août 2000. Le projet avait pour objectifs la sensibilisation à l'environnement dans la vie quotidienne et la promotion de la compréhension mutuelle chez les jeunes de cultures différentes. Les participants venaient de 11 pays, dont 7 Etats membres de l'UE et 4 Partenaires méditerranéens. Un autre projet, qui s'est déroulé à Berlin (Allemagne) en octobre 1999 avec la participation d'Algériens, d'Allemands, de Français et de Turcs avait pour but de confronter les expériences du racisme, de la xénophobie et de la discrimination. L'association organisatrice (Publicata e.V) s'emploie à promouvoir l'intégration sociale des immigrés et des réfugiés dans les quartiers est de Berlin. Une évaluation de l'actuelle phase pilote aura lieu à la fin de cette année; elle sera déterminante pour la poursuite du programme.

## FACILITE DE PAIEMENT POUR L'AUTORITE PALESTINIENNE

Ce fonds de 90 millions d'euros constitue la suite de la première Facilité de paiement spéciale créée en 1998. En vertu du Protocole israélo-palestinien de Paris de 1994 sur les relations économiques, Israël a la responsabilité de percevoir les recettes de certaines taxes indirectes et des droits de douane et de les transférer chaque mois à l'Autorité palestinienne. Le Fonds monétaire international (FMI), qui surveille les dépenses budgétaires de l'Autorité palestinienne pour le compte de la communauté internationale des donateurs, a confirmé que, bien qu'Israël ait effectué des paiements depuis novembre, des sommes importantes restent dues, ce qui crée un grave problème financier pour l'Autorité palestinienne. La Commission européenne a effectué en novembre 2000 un premier paiement de 27,5 millions d'euros prélevé sur la première Facilité de paiement; elle a maintenant décidé de débloquer encore 30 millions d'euros sur la deuxième Facilité de paiement afin d'aider l'Autorité palestinienne à respecter ses obligations financières.

**Erratum** - Dans notre n° 126 en français, p.1 ligne 10 (EuropeAid), il fallait lire "9 milliards d'euros" et non "9 millions". Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.